

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024

Présents : André BOIS, Philippe MENARD-BOCQUET, Sylvie PAQUET, Murielle GARCIA, Emmanuel CABRIT, Alain SABY

Excusés : Marion VANBERVLIET, Maryan RIBICIC, Mirelle GOUMAS

Pouvoirs : 2

Date de la convocation : 07/05/2024

Début de séance : 19h30

Secrétaire de séance : Murielle GARCIA

1) Personnel – Création d'un emploi non permanent suite à accroissement temporaire d'activité

Délibération 2024-05-16/01

Suite à un nouvel inventaire des travaux d'entretien à réaliser sur la quasi-totalité des gîtes touristiques et des bâtiments communaux, le Maire expose qu'il est nécessaire, dans un premier temps, de prévoir la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 20/35^{ème} du 06 au 28 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- o **Décide** d'autoriser le maire à recruter un agent contractuel à temps non complet en référence au grade d'adjoint technique (catégorie C) du 06 au 28 juin 2024, à raison de 20 heures par semaine. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- o **S'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget
- o **Autorise** le maire à signer tout document relatif à ce contrat.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2) Personnel – Création d'un emploi permanent à temps non complet

Délibération 2024-05-16/02

Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En raison des travaux d'entretien à effectuer sur les bâtiments communaux et sur l'ensemble des gîtes touristique, le Maire propose au conseil de créer, à compter du 1^{er} septembre 2024, un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, relevant de la catégorie C, à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Décide :

- La création à compter du 1^{er} septembre 2024 d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 heures.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans.
- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle d'un an minimum et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille Indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3) Protection sociale complémentaire - Mandatement du Centre de Gestion de la Savoie

Délibération 2024-05-16/03

Le Maire rappelle que la collectivité adhère à la convention de participation pour la couverture du risque « Prévoyance » souscrite par le Cdg73 avec le groupement SIACI Saint Honoré/IPSEC.

Cette convention, prise le 1^{er} janvier 2022, a fait l'objet d'une résiliation amiable qui interviendra le 31 décembre 2024.

Le Cdg73 a décidé de mener pour le compte de la commune, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci une convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».

A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le Cdg73.

Le maire propose de mandater le Centre de Gestion pour mener cette procédure de consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- Mandate le Cdg73 afin de mener pour le compte de la collectivité la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » et s'engage à lui communiquer les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs,

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4) Demande de subvention – SSIAD de St Genix les Villages

Délibération 2024-05-16/04

Le SSIAD de St Genix les Villages remercie le conseil municipal pour son soutien financier et soumet une nouvelle fois une demande de subvention pour 2024.

En 2023 le SSIAD a desservi 41 patients sur le territoire, dont 7 en fin de vie.

Afin de faire face à de nouvelles charges, le Service de soins à domicile souhaite obtenir des 16 communes confiées par l'ARS, 10 000€ d'aide financière, répartie selon leur importance :

500€ pour les petites communes et 2000€ pour Novalaise et St Genix.

Le Conseil, après en avoir délibéré, valide la demande de subvention pour le montant de 500 €.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

5) Adhésion ANVITA

Délibération 2024-05-16/05

L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) est un réseau de collectivités territoriales et d'élus engagés en faveur de l'accueil inconditionnel. L'association propose de mettre en œuvre tout dispositif permettant aux personnes, quel que soit leur statut, de vivre dignement dans nos territoires.

Plusieurs familles de Dullin accueillent déjà de jeunes migrants et cet accueil s'inscrit dans une tradition historique d'accueil de la commune.

La commune est sollicitée pour adhérer à ANVITA. Coût de l'adhésion : 50€/an.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'adhérer à l'association ANVITA.

Pour : 8

Contre : 0

0

Abstention : 0

6) Divers

- Réparation broyeur
- Cahier des charges pour lot Gabrioux
- Organisation élection 9 juin
- Dull'info
- Réception travaux 29 juin à 16h.
- Unitoit

Fin de séance : 21h

Prochain conseil le 13 juin 2024

